

# CONDUITES A TENIR PENDANT LE STAGE

# ABSENCE EN STAGE

- En cas d'absence en stage, l'étudiant avertit **le cadre de santé du terrain de stage et l'IFSI le plus rapidement possible par mail : [\\_Secretariat\\_IFSI@ch-le-vinatier.fr](mailto:_Secretariat_IFSI@ch-le-vinatier.fr)**
- Il fait ensuite parvenir un certificat médical ou un justificatif de l'absence **par courriel au secrétariat avec transmission obligatoire ultérieure des originaux.**
- Les heures d'absence en stage peuvent être récupérées sur le même terrain de stage , lorsqu'il s'agit d'une absence de 2 , voire 3 jours sur ce terrain.
- L'étudiant peut alors récupérer 1 heure par jour **en accord avec le cadre et l'équipe pédagogique**, voire un samedi (sauf le dernier samedi du stage).

# En cas d'AES et AT

- En cas d'AES ou d'accident du travail en stage **sur le CH Vinatier, le Service de Santé au travail du CH Vinatier prend en charge l'étudiant.**
- Sur les autres terrains de stage, se référer à la procédure AES et AT hors stages CH Vinatier.

# CAT en cas d'accident de travail et/ou de trajet et AES hors CH Vinatier

- **Faire établir un certificat médical**
- **Prévenir sans délai le secrétariat de l'IFSI par mail :**  
[\\_Secretariat\\_IFSI@ch-le-vinatier.fr](mailto:_Secretariat_IFSI@ch-le-vinatier.fr) et envoyer le certificat médical en pièces jointes.
- **L'étudiant doit venir à l'IFSI effectuer une déclaration d'accident de travail à l'IFSI dans un délai de 48 heures maximum (sauf week-end).**
- **Le certificat médical initial établi par un médecin doit comporter les éléments suivants :**
  - **Le jour et l'heure de l'accident,**
  - **Le siège et la nature des lésions,**
  - **L'arrêt éventuel.**
- **A la réception des documents, l'IFSI remplit le tryptique de déclaration d'accident et le transmet à la CPAM.**

# CAT en cas d'AES

- **1. Immédiatement**
  - Nettoyage 2min Bétadine rouge ou savon puis rinçage 1 mn
  - Désinfection / trempage durant 5 mn avec Dakin ou Bétadine jaune
  - En cas de projection sur une muqueuse, rincer 5 mn au sérum physiologique ou à l'eau courante
- **2. Dans les 4 heures**
  - Sérologie du patient source
  - Consulter impérativement un médecin
- **3. Suivre les mesures à prendre en cas d'accident en stage**